

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 AVRIL 2017

Présents : Messieurs le Maire, DESPRAT, Mme BALANDRAS, M. CHEYNET, Mme VIAL, M. VALADOUX, Mme CARON, MM. PALCZYNSKI, DUMONT, Mme BUTAUD, M. SAMOU, Mme LISBERNEY, MM. CLAME, BERGERET, Mmes MOLINA, BARDE, NEEL, ROGER, BENNIER, MM. EYRAUD, BABAD et MASSON.

Absents : Mmes GAULARD, NOYERIE, MM. CREVAT, MALLET et GUICHARD.

Pouvoirs :

Mme GAULARD	qui a donné pouvoir à	Mme MOLINA,
Mme NOYERIE	qui a donné pouvoir à	Mme NEEL,
M. CREVAT	qui a donné pouvoir à	M. DUMONT,
M. MALLET	qui a donné pouvoir à	M. VALADOUX,
M. GUICHARD	qui a donné pouvoir à	M. BABAD.

La séance est ouverte à 20h05 et selon l'article L. 2121-15 du CGCT, Madame BARDE est élue à l'unanimité secrétaire de séance, tandis que Monsieur LE DOUCE, Directeur Général des Services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire, sans participer aux délibérations.

Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour et propose l'adoption du compte-rendu du Conseil du 20 mars. En réponse au texte lu au Conseil du 20 mars par Madame BENNIER, Monsieur DESPRAT procède à la lecture du texte suivant :

"Pour rappel, la commune n'a prévu qu'un seul engagement pluriannuel, il s'agit de la construction du futur groupe scolaire dont plusieurs éléments n'étaient pas connus à la date du 24 janvier : le contrat de ruralité et la modification du montant du PUP avec la SEMCODA.

Quant au bassin de rétention et au déplacement des Lucioles, ils ne sont pas impactés par le projet du Plat, objet du PUP. Quant aux eaux pluviales, à la halle des sports et à la voirie, ils figuraient bien au PUP (cf. document présenté).

En regard de l'annulation de la décision de modificative de clôture, le chiffre officiel de l'autofinancement net pour l'année 2016 s'élève à -113 314,65 € et non à -201 523,90 €.

Depuis 2 ans, la commune de Reyrieux a engagé une politique d'économie budgétaire en fonctionnement : réduction des frais généraux et des frais de personnel. Une grande vigilance a été portée encore cette année sur le montant des subventions à allouer. La commune maintient son engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition. Pour rappel, les taux de l'impôt n'ont pas augmenté depuis 2010, alors que dans le même temps, de nombreuses communes s'y résolvaient.

L'emprunt est une ressource pour financer les investissements et la commune s'attache à ne pas dépasser un taux d'endettement tout à fait supportable d'environ 20%.

Par ailleurs, à une période où les taux d'intérêts sont très faibles, la commune prend peu de risques et le coût de l'emprunt est quasi-indolore et dans tous les cas, maîtrisé.

D'ailleurs, les 4 offres reçues dans le cadre de l'emprunt montrent que les établissements bancaires sont prêts à accompagner la commune de Reyrieux dans son développement. Et révèlent leur confiance dans la gestion de la commune.

L'attractivité de Reyrieux est telle qu'elle continue à attirer de nombreuses familles, à qui la commune doit apporter services et infrastructures et aussi entretenir l'existant. Cela passe nécessairement par des investissements et donc de l'emprunt, qui sera couvert par de nouvelles ressources fiscales provenant de ces nouveaux habitants. Cette population va d'ailleurs permettre d'inverser la pyramide de vieillissement en donnant un nouveau souffle de jeunesse à Reyrieux."

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité, avec les 2 précisions suivantes : Madame BENNIER demande qu'il soit noté que si Monsieur le Maire a bien voté le compte de gestion, il s'est retiré lors du vote du compte administratif. Par ailleurs, elle souhaiterait que la rectification du tableau récapitulatif de la dette soit communiquée.

I. ADMINISTRATION GENERALE

• Application de l'article L. 2122-22 du CGCT

Depuis la réunion du mois de mars dernier, Monsieur le Maire a signé 4 contrats de concession funéraires (de 15, 30 et 50 années, soit 1 170 € au total).

A l'unanimité, le Conseil prend acte de l'utilisation de cette délégation.

• Signature d'une convention d'installation d'une boîte à livres

Monsieur PALCZYNSKI rappelle que la bibliothécaire et les bénévoles ont souhaité reprendre le concept de la boîte à livres, qui connaît un certain succès, tandis que dans le cadre de son centenaire, le Lion's Club a lancé une politique mondiale d'implantation de boîtes à livres. L'antenne de Trévoux en a déjà placé une à proximité de la salle polyvalente et cela fonctionne plutôt bien, elle a été très peu vandalisée. Aussi a-t-il été décidé d'installer une boîte à livres, sur le domaine public du parking de Châteaueux, son inauguration étant programmée le samedi 6 mai prochain.

A cet égard, une convention viendra en arrêter les modalités pratiques : achat (458,40 €) et gestion des livres à la charge du Lion's Club, pose et assurance à la charge de la commune. La durée proposée serait d'une année reconductible, ce que le Conseil accepte à l'unanimité.

II. URBANISME ET TRAVAUX

• Rétrocession de 2 parcelles de la SEMCODA à la commune

Par une délibération du 21 mai 2013, le Conseil municipal avait décidé de vendre à la SEMCODA, 3 parcelles (ZL n°167, 168 et 169, soit une surface totale de 5 030 m²) afin de permettre la réalisation d'un programme de construction de 24 logements sociaux.

Comme convenu à l'époque, la SEMCODA souhaite procéder à la rétrocession gratuite des 2 parcelles cadastrées section ZL n°581 et 587 (1 824 m² au total), au profit de la commune, charge pour celle-ci de les entretenir et à moyen ou long terme, de les aménager en aire de stationnement.

Madame BENNIER signale que de nombreux résidents du Clos de la Gare utilisent les places du parking public. Monsieur BERGERET rappelle que l'obligation pour chaque logement social, est la création d'une seule place de stationnement et que ce nombre peut s'avérer insuffisant. Madame BALANDRAS rectifie en précisant que plus de la moitié des 24 logements sont occupés par des personnes seules.

Monsieur le Maire et Madame VIAL rappellent que cette régularisation était prévue à l'avance et qu'il s'agissait d'un montage, destiné à octroyer à la SEMCODA, des droits à construire suffisants.

A l'unanimité, le Conseil valide cette rétrocession au profit de la commune.

III. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

• Décision modificative n°1

Depuis le vote du budget lors du Conseil municipal du 20 mars 2017, Monsieur l'Adjoint aux finances propose d'effectuer des ajustements en fonctionnement, ce que le Conseil accepte à l'unanimité, comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article / fonction	Montant	Article / fonction	Montant
6067-211 Fournitures scolaires (école maternelle)	-2 400,00 €		
6574-020 Subventions (coopérative scolaire EMB, qui intervient pour faciliter les petits achats)	2 400,00 €		
	0,00 €		0,00 €

- **Avis sur l'emprunt 2017**

Le budget 2017 prévoit le recours à l'emprunt à hauteur de 700 000 euros afin d'équilibrer la section d'investissement et financer notamment les dépenses d'études liées au futur groupe scolaire et à la création d'une nouvelle voirie (1^{ère} tranche) entre le chemin du Plat et le rondpoint des Eyguets.

Cette année, la demande a été faite auprès de 7 établissements financiers (Banque Populaire, Banque Postale, Banque Rhône-Alpes, Caisse des Dépôts et Consignations, Caisse d'Épargne, Crédit Agricole et Crédit Mutuel) et 4 ont répondu.

La proposition la plus intéressante est celle de la Banque Postale pour un prêt sur 10 ans, aux conditions suivantes (taux de 0,94 %, échéance trimestrielle, frais de 700 €, coût du crédit de 34 051,60 €).

Monsieur EYRAUD annonce que l'opposition votera contre cet emprunt, car l'autofinancement net de la commune était négatif en 2016 et que tout nouvel emprunt est dangereux. Monsieur le Maire lui répond que l'endettement est maîtrisé.

Par 18 voix pour, 6 contre et 3 abstentions, le Conseil retient la proposition de prêt de la Banque Postale.

- **Versement d'une subvention exceptionnelle à la GVT**

Monsieur CHEYNET rappelle que Monsieur DUMONT avait exposé devant la commission vivre ensemble et politiques associatives, les difficultés de l'association, qui a connu une baisse de 20 % de ses effectifs sur les 2 dernières années et avait demandé le versement d'une aide de 1 500 €. A titre exceptionnel, la commission avait décidé de leur réserver une enveloppe de 400 €, qu'il conviendrait désormais de leur verser.

Monsieur DUMONT explique que cette forte baisse du nombre d'adhérents était imprévisible, que cela pose problème à l'association pour rémunérer ses intervenants et qu'elle ne parvient plus à s'en sortir avec la subvention récurrente de fonctionnement de 600 €, montant alloué à d'autres associations comparables (Futsal ou Judo). Monsieur MASSON renchérit sur le coût élevé des charges de personnel pour ce type de structures.

Monsieur EYRAUD demande si la commune est prête à soutenir toute association, qui rencontrerait les mêmes difficultés. Monsieur CHEYNET lui répond qu'il s'agit d'une étude au cas par cas, selon les données fournies par Monsieur DUMONT et que si les effectifs venaient à nouveau à baisser, l'association pourrait se résoudre à licencier un ou plusieurs vacataires. Il rappelle que la commune avait déjà apporté son soutien financier à l'Espace, en parallèle de mesures drastiques d'économie.

Monsieur EYRAUD estime qu'il est normal que la commune aide les associations et souhaiterait connaître le montant des réserves de la GVT. Monsieur CHEYNET apportera les explications nécessaires lors du prochain Conseil.

Monsieur BERGERET cite le cas de l'association de tir à l'arc, qu'il préside, qui compte 80 adhérents et qui a connu l'effet bénéfique d'après Jeux Olympiques pour l'année 2016/2017, mais qui n'a aucune vision certaine à plus long terme.

Monsieur EYRAUD imagine que la commission a bien dû aborder cette question de la trésorerie, avant de faire cette proposition au Conseil municipal, ce que Madame LISBERNEY lui confirme, dans la mesure où le budget prévisionnel et les réserves des associations, sont étudiés à l'occasion de toute demande de subvention.

A l'unanimité, la subvention exceptionnelle de 400 € est accordée à l'association.

IV. QUESTIONS DIVERSES

-l'Espace : Madame BALANDRAS évoque le récent Conseil d'Administration de l'association, qui souhaiterait que la commune puisse relayer ses actions à destination des familles et adultes. En effet, l'Espace ne souhaite pas être cantonné au simple rôle de centre social pour les plus petits ou les personnes en difficultés, mais il intervient également dans le renforcement des liens intergénérationnels. Monsieur CHEYNET propose que la structure puisse s'exprimer dans le prochain bulletin associatif, mais celle-ci peut également "sortir de ses murs", aller au-devant des autres associations, être plus présente sur les événements locaux, qu'ils soient municipaux ou associatifs. Il estime que c'est le rôle des professionnels de la structure, même si Madame BALANDRAS reconnaît que les administrateurs le font déjà un petit peu.

-Remerciements : Madame BALANDRAS exprime les remerciements de l'Espace, tandis que Monsieur CHEYNET évoque ceux de l'ADMR et des Jeunes Sapeurs-Pompiers, pour la subvention 2017.

-La Poste : Monsieur CLAME se fait l'écho de la distribution chaotique du courrier depuis quelques semaines, même si les autorités postales ne reconnaissent pas ces dysfonctionnements. Madame BENNIER et Monsieur BERGERET constatent de nombreuses "fermetures exceptionnelles", sans aucune information préalable. Monsieur le Maire propose de leur envoyer un courrier en cas de problèmes avérés, mais redoute que l'avenir du bureau de poste de Reyrieux, se joue au-delà de l'échelon départemental.

-Eau potable : Messieurs BERGERET, DESPRAT et EYRAUD annoncent que la Nantaise des Eaux a une nouvelle fois oublié de relever leur compteur, un courrier leur sera adressé, avec copie au SIEPDS. Monsieur BERGERET avait noté une incompatibilité technique entre les compteurs posés par la Lyonnaise des Eaux et le matériel de relève, utilisé par la Nantaise des Eaux. Et si un compteur n'est pas relevé, le prestataire envoie au client une facture estimative, erronée par nature. Il exprime ses craintes avec la future intégration de la commune de Villard les Dombes.

-Urbanisme : Madame BENNIER demande pourquoi les travaux de construction ont repris sur l'ex-triangle Tsu-ji. Madame VIAL lui répond qu'un permis de construire modificatif a été déposé, suite à l'arrêté municipal interruptif de travaux. Par ailleurs, il semblerait qu'une personne vive dans un chalet situé en zone naturelle, au-dessus de la maison de retraite. Peu présente en Mairie, Madame VIAL suggère à Madame BENNIER de s'informer du suivi de ces 2 demandes auprès de la police municipale, qui en sera informée.

-PLU : la 3^{ème} réunion de la commission urbanisme a eu lieu le 12 avril, le cabinet Réalités doit désormais retravailler les documents en fonction des modifications décidées par celle-ci, avant de les soumettre à une ultime relecture en commission, puis de les envoyer aux PPA. Une rencontre est prévue avec celle-ci à la fin mai, avec en perspective, l'adoption du PLU au mois de juin. Monsieur MASSON demande si le compte-rendu de la réunion du 8 mars avec le Collectif et Amure sera diffusé, Monsieur le Maire va s'en occuper, même s'il figure déjà sur le site du Collectif.

-Logements sociaux : une rencontre a eu lieu le 13 avril en Préfecture, avec le Préfet, le Directeur de la DDT et 3 de ses agents, 2 bailleurs sociaux (SEMCODA et Dynacité), une association de droit au logement, le Président de la CCDSV, Madame VIAL, Monsieur DESPRAT et le DGS. L'objet était de faire un point sur le bilan triennal 2014-2016 de production de logements sociaux, d'un point de vue quantitatif (74 programmés pour 67 imposés) et qualitatif (répartition entre 30 % minimum de PLAI, 20 % au plus de PLS et le reste de PLUS). Des questions ont été posées sur le décalage entre la loi SRU qui date de la fin 2000 et le faible pourcentage atteint à ce jour par la commune (10 % de logements sociaux au lieu de 25 %). Les 2 bailleurs sociaux et la CCDSV ont pu confirmer les difficultés rencontrées dans le montage financier d'opérations sur la commune, en raison du prix du foncier, de l'absence d'un transport collectif, du peu de commerces de proximité, ce qui complique la réalisation de l'objectif qualitatif, notamment la construction de PLAI. A titre d'information, Madame BALANDRAS explique qu'un logement PLAI sera attribué à une personne seule, dont le revenu fiscal serait inférieur à 11 000 €, ce qui signifie qu'une personne percevant le SMIC, ne pourrait y prétendre. Ceci explique en partie que les bailleurs sociaux éprouvent des difficultés dans l'attribution des logements. Ce sera donc au Préfet de Région de décider de maintenir ou non la carence. Madame VIAL a alerté le Préfet sur les difficultés pour la commune de Reyrieux, d'assurer le bien-vivre sur son territoire, tant que le chantier du BHNS ne sera pas plus avancé.

-Vival : Monsieur le Maire expose que la SEMCODA, propriétaire des locaux, a été contactée par l'opticien, qui souhaitait reprendre ceux-ci pour son commerce. La commune a pu obtenir un délai de 6 mois pour essayer d'y reloger un commerce alimentaire, sur la base de contacts fournis par la CCI. Madame VIAL propose de constituer un dossier (plans, photos, présentation de la commune). Monsieur EYRAUD demande si le buraliste ou d'autres commerces seraient intéressés (le multiservices peut être une réponse adaptée) et si une boucherie pourrait s'installer. Monsieur le Maire a rencontré Monsieur GROSSAT, qui n'est pas intéressé pour le moment.

-Ordures ménagères : Monsieur BERGERET ne comprend toujours pas pourquoi la collecte est aussi tardive (jusqu'à plus de 19h30 le jeudi) et redoute pour la période estivale, des problèmes d'ordre sanitaire. Madame VIAL lui rappelle que certaines tournées ont été optimisées, mais elle fera remonter ses remarques au SMICTOM. Même si quelques rues du centre-ville, qui comprenaient de l'habitat collectif, ont été ajoutées à la tournée du matin, c'est encore trop peu pour lui.

-SIEA : lors de son Assemblée Générale du 8 avril, le SIEA a demandé aux communes qui le composent, une participation financière supplémentaire exceptionnelle pour l'année 2017, on passerait ainsi de 0,14 € à 3 € au titre de la communication électronique, soit environ 14 000 € pour Reyrieux. Les débats ont été houleux, les premières propositions portaient sur 5 € par habitant, mais l'influence du Département, de la Région et des intercommunalités, appelés à financer le projet, a dû jouer. Desservie par la fibre au niveau de la zone industrielle, Reyrieux est classifiée "commune ouverte", même si le programme d'extension reste à déterminer.

L'ouverture d'une commune à l'arrivée de la fibre, ne signifie pas qu'elle est entièrement raccordée. Des projets de maillage (rocade) existent bien entre les communes de Massieux, Parcieux et le centre-ville de Reyrieux, mais aucune date n'a été communiquée. Monsieur le Maire le déplore, ainsi que la ZAC ne soit pas incluse dans les prévisions, d'autant que l'utilisation du réseau câblé existant s'avère plus que compromise. Aujourd'hui syndicat de communes, le SIEA devrait évoluer vers un syndicat mixte (incluant d'autres personnes publiques), mais on ne sait pas encore si cela se fera pour toutes ses activités ou seulement pour la communication électronique. Monsieur VALADOUX explique qu'il a voté favorablement, comme une majorité de communes, parce que des garanties ont été apportées par le Département et la Région sur un programme fiabilisé de raccordement du département avant 2021 et parce que 2 audits (technique et financier) allaient être lancés. Pour rappel, le coût global du raccordement de l'Ain s'élève à 577 millions, dont 216 ont déjà été payés et le nombre de foyers raccordés s'élevait à 75 000 à la fin 2016, sachant qu'il en reste près de 212 000 à raccorder d'ici à 2021. En réponse à Monsieur EYRAUD, Monsieur VALADOUX situe le coût d'abonnement mensuel à la fibre, entre 50 et 60 euros.

-Elections : Monsieur le Maire indique que la responsable, Madame ESPARRON, va animer une réunion d'information destinée aux personnes en charge des bureaux de vote, afin de prendre en compte les modifications liées aux procurations. Pour rappel, les élections présidentielles sont prévues les dimanches 23 avril et 7 mai prochains, de 8 à 19 heures.

-Information : Madame BENNIER demande pourquoi le Conseil municipal, n'est plus annoncé dans le Progrès depuis plus de 3 mois : la question sera posée.

Les prochains Conseils municipaux devraient avoir lieu les lundis 15 mai et 19 juin 2017.

La séance est levée à 21h45.

La secrétaire de séance,
Nathalie BARDE

Le Maire,
Jacky DUTRUC